



Commune de La Chapelle-de-Brain

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30/04/2021

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire - Mmes : PLANCON-PROVOST Fabienne, MARTEL Jeannick, HEUZE Céline, LEFEVRE Marie-Christine, DUTEMPLE Karine, TESSIER Delphine - MM : RANDONNET Sébastien, GÉRARD Michel, LAMENISOT Yoann, DANET Tony, DAVAL Rodolphe, LAGOUTE Lionel, MOUROUX Grégoire.

Secrétaire de séance : M. LAMENISOT Yoann

Délibération 2021/021 – Appel au financement immobilier pour le centre hospitalier de Redon-Carentoir :

Le Conseil Municipal réuni le 30 avril 2021,

Ayant pris connaissance des difficultés du centre hospitalier de Redon-Carentoir à mettre en œuvre un plan de financement pour le remplacement, sur le site de Redon, du bâtiment principal construit au début des années 1970,

Réaffirmant l'importance de cet établissement pour un accès de tous aux soins, dans un territoire éloigné des métropoles et où les indicateurs de santé de la population démontrent la nécessité d'un renforcement de l'offre de soins,

Réaffirmant également que l'attractivité d'un territoire, tant pour les résidents que pour les entreprises, nécessite la présence d'un équipement hospitalier polyvalent modernisé,

Exprime le vœu, auprès du conseil de surveillance du centre hospitalier et auprès des services de l'Etat, qu'un plan de financement solide soit établi très rapidement et que toutes les solutions palliant l'absence d'autofinancement soient recherchées, avec l'Etat, les deux régions et les trois départements concernés, afin d'aboutir enfin à un projet validé au cours de ce premier semestre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCLARE soutenir l'appel au financement immobilier pour le centre hospitalier de Redon-Carentoir.

Délibération 2021/022 – Programme communal d'aide aux plantations bocagères 2021-2022 :

La commune de La Chapelle-de-Brain, souhaite s'engager dans la plantation de haies bocagères. Si des aides existent pour les agriculteurs qui veulent planter des haies bocagères, il n'y en a pas pour les particuliers. Pourtant nombreux sont les habitants de la commune à envisager ce type de travaux. La prise en charge financière de ces plantations représente un obstacle à la réalisation tout comme les aspects techniques.

Le CPIE Val de Vilaine de Saint-Just (35) porte un programme complet d'accompagnement des particuliers à la plantation des haies bocagères, appelé «l'Arbre et la Haie». (Suite page suivante...)

Prochaine séance du Conseil Municipal : Vendredi 28 Mai 2021 à 19h30

Mairie de la Chapelle-de-Brain - 02.99.70.20.03 - mairie@lachapelledebrain.fr

Web : www.lachapelledebrain.fr - Instagram : #lachapelledebrain

Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale Communale :

Lun-Mer-Jeu : 9h-12h30 / Mar : 9h-12h30 et 13h-17h30 / Ven : 9h-12h30 et 13h-16h30

Horaires d'ouverture Médiathèque : 02 99 70 13 95 / mediatheque.lachapelle2@gmail.com

Mer : 14h30-18h / Jeu : 16h-18h / Ven : 16h-18h30 / Sam : 10h30-12h30

Délibération 2021/022 – Programme communal d'aide aux plantations bocagères 2021-2022

(suite) :

Le propriétaire nommé ici : « le planteur » obtient par le CPIE une étude de faisabilité, les conseils, les plants et les protections contre le gibier.

La plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager. Les travaux de plantation restent à la charge du planteur, les services techniques de la commune ne sont pas sollicités.

Le technicien du CPIE Val de Vilaine reste l'interlocuteur avec le planteur.

Un bilan sera effectué en fin de campagne de plantation reprenant le nombre de planteurs, le linéaire planté avec une carte de localisation, la liste des essences utilisées et un bilan financier.

Le CPIE éditera une facture globale à la commune et une facture à chaque planteur.

La répartition du coût du chantier tout compris sera répartie à 50% planteur, 50% commune. Cela représente environ 2.5€ par mètre linéaire planté pour la commune et idem pour le planteur.

Après exposé du présent rapport, le Conseil Municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité d' :

- ADHERER à la campagne de plantation de haies bocagères portée par le CPIE Val de Vilaine,
- ACCEPTER la participation financière de la Ville à hauteur de 50 % du coût de chaque projet de plantation pour le programme à venir, les 50% restants étant à la charge du planteur.
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2021/023 – Mutualisation des agents et matériels communaux :

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Vu le projet de convention,

Considérant la mutualisation des agents et des matériels des services techniques pour des interventions ponctuelles entre la commune de La Chapelle-de-Brain et la commune de Renac,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d' :

- APPROUVER le principe d'une mutualisation des agents et des matériels entre la Commune de la Chapelle-de-Brain et la commune de Renac,
- APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition des agents et des matériels ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents et des matériels du service technique de la commune de La Chapelle-de-Brain avec la commune de Renac.

Délibération 2021/024 – Bail avec la Fédé - révision des loyers :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Fédération d'Animation Rurale du Pays de Redon loue un bâtiment communal place de l'Eglise depuis le 01/04/2017. Le bail qui a été conclu stipule à l'article 11 que «en cas de révision du loyer, le dépôt de garantie sera modifié de plein droit dans les mêmes proportions».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d' :

- ABROGER l'article 11 du bail de location conclu avec la Fédération d'Animation Rurale du pays de Redon qui stipule que «en cas de révision du loyer, le dépôt de garantie sera modifié de plein droit dans les mêmes proportions»,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

Elections départementales et régionales :

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal que les élections Départementales et Régionales auront lieu les dimanches 20 juin pour le 1er tour, et 27 juin pour le second tour.

Ces élections ayant deux scrutins simultanés, il faudra que les bureaux de votes soient doublés pour les deux bourgs, nécessitant ainsi la mobilisation de 48 personnes pour tenir les bureaux. Les consignes sanitaires précises ne sont pas encore connues à ce jour.

Le Conseil Municipal fait ainsi appel à la population pour trouver des volontaires pour tenir une permanence d'un bureau de votes. Les permanences sont d'une durée de 2h30 entre 8h et 18h. Il sera également nécessaire d'avoir des personnes en nombre pour les dépouillements.

Monsieur le Maire précise également, que toute personne tenant une permanence au bureau de vote pourra, si elle le souhaite, être vaccinée contre la COVID-19, par décision du préfet. Il ne sera pas obligatoire d'être vacciné pour tenir une permanence.

Les volontaires sont ainsi priés de se faire connaître au secrétariat au plus vite à ces fins.

Carcasses de voiture et autres déchets :

La remarque est faite qu'il existe sur le territoire communal plusieurs endroits où sont amassés des carcasses de voiture ou autres déchets métalliques ou divers.

La législation en vigueur considère que ce type de déchets pourraient être assimilés à des dépôts sauvages même s'ils sont situés sur le domaine privé, et que des poursuites pourraient être engagées en cas de pollution avérée ou non.

Aussi, le Conseil Municipal informe la population que toute personne ayant ce type de déchets sur ses terrains est priée de faire le nécessaire pour que ces déchets soient envoyés dans les centres de traitements adaptés (déchetteries, casses automobiles, magasins). Les personnes ayant des difficultés à les évacuer peuvent se faire connaître en mairie. Elles pourront être mises en relation avec des personnes capables de leur en débarrasser gratuitement.

Pour rappel également, une collecte des encombrants est organisé régulièrement par la Mairie en lien avec nos Services Techniques.

Collecte des poubelles :

Il a été de nouveau constaté que des poubelles se sont renversées sur la voie publique lors de la dernière collecte. Il est fait remarqué qu'à certains endroits, l'accotement n'est pas assez large ou irrégulier. Ceci entraîne une mauvaise stabilité des poubelles qui peuvent se renverser en cas de vent

Il est ainsi rappelé que les emplacements signalés pour les poubelles sont donnés à titre indicatif et que les poubelles peuvent être légèrement décalées pour garantir leur stabilité. De plus, les poubelles ne sont à sortir que la veille et à rentrer sitôt la collecte faite.

Une démarche sera également conduite auprès de Redon Agglomération pour adapter les emplacements de collecte problématiques et envisager de faire des emplacement stables les long des accotements.

Douches et sanitaires de Brain :

Dans le cadre de la politique de tourisme, il est demandé l'avenir de la douche des sanitaires publics de Brain pour laquelle l'eau chaude avait été coupée sur le mandat précédent.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services d'aménagement de la Vilaine ont des projets de réorganisation des Haltes Nautiques et bien que la cale de Brain soit pointée, il n'y a pas de projets concernant ces sanitaires. Aussi, M le Maire invite les commissions Tourisme et Bâtiments à travailler sur le devenir de cette douche avec l'étude d'un système d'accès et/ou de monayeur permettant d'envisager une remise en service tout en garantissant l'équité des usagers et le respect des lieux.

Maison menaçant ruine, en péril :

Il est signalé au Conseil Municipal que certaines maisons inhabitées sur le territoire communal sont en très mauvais état et peuvent présenter un danger immédiat aux personnes sur la voie publique (pignon s'écartant vers la route, grosses fissures).

Il est ainsi proposé, dans un premier temps, de faire un état des lieux de ces endroits et de se rapprocher des propriétaires pour étudier des solutions de rénovation et/ou de sécurisation. Au besoin, une procédure de péril pourra être mise en place par la Municipalité pour garantir la sécurité des habitants.

----- **Fin de séance** -----

----- **Les Actualités des Associations** -----



Association Les Rives de Gannedel

Les activités reprennent ! Notez nos prochains RV :

- Samedi 15 mai à 14h30 : le tour des marais
- Samedi 22 mai à 14h30 : Découverte des plantes médicinales avec Yannick, herboriste
- Samedi 5 juin à 14h30 : le tour du marais

Gratuit. RV parking de Gannedel

Par ailleurs, notre association permet à des jeunes d'apprendre les métiers de l'animation (accompagnement de groupes, animations pédagogiques...) et de s'exercer à la communication (flyers, affiches, communication média, mécénat, site internet...). Par votre action bénévole, vous apprendrez dans un environnement pédagogique et enrichirez votre CV par des productions personnelles.

Une exposition et la participation aux Journées du Patrimoine sont prévues. Pour tout renseignement, contacter Karine Dutemple : lesrives.45660@gmail.com

Association Les Branichapelloises



GYM ACTIVE ET TONIQUE

LUNDI 19H30-20H30

LA CHAPELLE DE BRAIN

SALLE ESPACE LOISIRS ou LE PARC

Reprise des cours

Lundi 10 mai (à confirmer)

Animée par Véronique CHARRIER, professeur diplômée

Déroulé de la séance :

- Éveil du corps et des articulations
- Chorée. Cardio
- Renforcement musculaire haut et bas du corps
- Gainage ou abdos dynamiques
- Retour au calme par des postures yogi

Avec ou sans matériel : ballon paille, lestes, haltères, bâton/bâton lesté, élastiband

Tapis fournis (en salle), en extérieur apporter le votre et se munir d'une bouteille d'eau.

Les geste-barrières sont en place : le gel hydroalcoolique est fourni, le masque obligatoire jusqu'à son tapis, distance respectée, puis il est retiré pendant le cours.

Le premier cours est gratuit.

Alors n'ayez pas de préjugé : venez essayer et voir si l'activité proposée vous convient

Les hommes sont les bienvenus !

Contact : Christine Calmé, présidente association - **02 99 70 21 75**

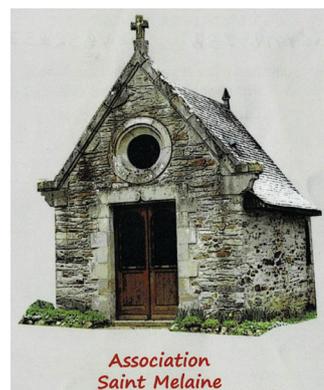
Association Saint Melaine

Suite aux annonces présidentielles et en accord avec la mairie, cette année

LE PARDON DE SAINT MELAINE aura lieu (sauf protocole sanitaire) le **18 JUILLET**.

Tous les nouveaux bénévoles qui aimeraient participer à la préparation de cette journée en amont ou le jour même sont les bienvenus et sont invités à contacter :

Mme LOLLIVIER ANNIE
12, le Glébel



Association
Saint Melaine